

DOLLEREN FLASH

Dépôt légal E26/84 du 10 février 1984



Village que j'aime

ÉDITO

Nouveau venu dans « le panel de communication »

Le Dolleren Flash.

Une feuille, A4 ou A3, recto/verso, pour vous informer rapidement et garder le contact. La commission info qui s'est réunie en septembre a statué sur trois parutions à l'année pour notre bulletin municipal.

Il a été défini également que l'on pouvait intercaler une information " flash " à tout moment si nécessaire.

Les coûts qui augmentent pour la fabrication du magazine, le numéro d'automne et d'hiver qui sont trop proches, certains articles redondants nous ont amené à prendre cette orientation. Le site Internet et le Facebook sont toujours là pour les autres infos.

Pascal Gauthron

AVIS DE RECHERCHE

Nous cherchons l'un ou l'autre sapin à installer dans le village pour les fêtes de Noël.

Quelques critères : l'arbre doit faire entre six et sept mètres. La silhouette devra être équilibrée, sa parure dense.

L'abattage et le transport seront pris en charge par la commune.

Si vous pensez détenir un tel arbre, et que vous souhaitez vous en débarrasser, vous pouvez nous contacter en Mairie. D'avance merci !



Cette année, on passera à l'heure d'hiver
dans la nuit
du samedi 28 au dimanche 29 octobre
2023.

À 3 h du matin, il sera donc 2 h.



BON VENT, RACHEL !

Embauchée en contrat aidé par le S.I.S. (Syndicat intercommunal scolaire) pour accompagner les enfants dans le bus, Rachel VIDAL l'a été ensuite par la Commune de Dolleren. Elle assurait l'assistance auprès des élèves de l'école et la garderie du matin, service rendu aux parents d'élèves qui ont besoin de partir de bonne heure à leur travail.

Rachel visait depuis son arrivée un poste d'AESH (Accompagnatrice d'Élèves en situation de Handicap), mais ce poste, elle ne pouvait y prétendre jusqu'alors. L'assouplissement mis en place par le Gouvernement depuis la rentrée ne nécessitant plus le baccalauréat pour postuler, lui a permis de décrocher un poste, début octobre. Elle fait le grand écart entre les deux lieux octroyés : 14 heures au Lycée Professionnel de Masevaux, avec un jeune de 18 ans en formation professionnelle en électricité, 10 heures à l'École Maternelle de Niederbruck, avec une fillette de 3 ans.

Fin septembre, elle a donc pris congé des enfants de Dolleren, prématurément, son contrat s'arrêtant fin octobre. C'est Emeline NUSSBAUM qui fait l'objet d'une embauche par la Commune à partir du retour des vacances de la Toussaint qui prendra son poste au sein de l'école. À l'instar des élèves présents pour son dernier jour, nous lui souhaitons...

«**Tout le bonheur du monde...**»

B.S.



CONSEIL DE FABRIQUE

Arrangement de Noël

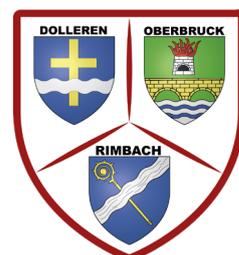
La fin de l'année approche à grands pas avec les préparatifs pour les fêtes de fin d'année. Comme les années précédentes, le conseil de fabrique vous propose des arrangements de Noël en sapin, bois naturel, et autres décorations pour vos tables et fenêtres réalisés par les bénévoles.

La vente de ces réalisations aura lieu le samedi 2 décembre 2023 de 14 h 00 à 18 h 00 et le dimanche 3 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00. Des flyers seront déposés dans vos boîtes aux lettres courant novembre et vous pourrez réserver votre arrangement.



CALENDRIERS POMPIERS

Les pompiers passeront dans tous les foyers, le week-end
des 18 et 19 novembre 2022.
Merci de leur faire un bon accueil.



RECENSEMENT

La commune de Dolleren est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les 5 ans sous l'égide de l'INSEE.

Pour la campagne 2024, notre agent recenseur, Fatima As-saoui épouse Osowiecki procédera à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants du 18 janvier au 17 février 2024. Les recensés pourront répondre également par Internet, solution préférable pour une meilleure rationalisation des données.

Merci de lui réserver un bon accueil. Plus d'informations sur : <http://www.le-recensement-et-moi.fr/>



FRANCE SERVICES

L'Espace France Services de Masevaux-Niederbruck est ouvert sur rendez-vous par téléphone au 03 89 82 40 14 (taper 1 pour France Services) ou par messagerie électronique à l'adresse : franceservices@masevaux.fr.



**France
services**

Il vous permet d'effectuer des démarches administratives numériques auprès des ORGANISMES PARTENAIRES suivants :

Pôle Emploi,
CARSAT – Assurance Maladie, MSA, CAF,
CARSAT – Assurance Retraite,
DGFIP, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU



L'agent communal procédera aux relevés des compteurs d'eau du 23 au 27 octobre 2023.

En cas d'absence, un document sera déposé dans votre boîte aux lettres afin de nous notifier votre index.

La feuille complétée sera à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou à transmettre par mail à dolleren.mairie@gmail.com pour le 02 novembre 2023 au plus tard.

DISTRIBUTIONS DE SACS KRAFTS

Depuis le 1^{er} octobre, la distribution des sacs kraft pour les usagers de la Vallée de la Doller a lieu au siège de la Communauté de Communes à Masevaux aux horaires d'ouverture.

Un lot de 50 sacs sera remis à chaque foyer sur présentation du badge.

Pour rappel, seuls ces sacs krafts sont acceptés dans les bornes de biodéchets.



ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : votre avis compte !

La loi pour l'accélération de la production **d'énergies renouvelables** prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Pour ce faire, l'État met à disposition des communes et du public **un outil cartographique** permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire.



Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des **zones d'accélération**, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Une fois la confirmation que les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionalisés de développement des énergies renouvelables, les communes de la région concernée pourront bénéficier de certains avantages.

C'est pourquoi la mairie sollicite votre avis, afin de récolter vos remarques et suggestions sur ce projet.

La commune de Dolleren prendra part à la mise en place de ce dispositif et le présentera au conseil municipal du **8 décembre 2023**.

Vous trouverez ci-dessous le lien de la cartographie :
<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Envoyez vos remarques ou suggestions à dolleren.mairie@gmail.com

Un registre papier est également mis à votre disposition à la mairie.

LE CIVISME C'EST...	 J'utilise des appareils de bricolage et jardinage aux horaires autorisés	 La nuit je baisse le son	 Je taille mes haies régulièrement
 En voiture je roule cool	 Je respecte les règles de stationnement	 Je ramasse les déjections de mon chien	 Je tiens mon chien en laisse
 J'amène mes encombrants à la déchèterie	 Je pratique le tri sélectif en utilisant les bons conteneurs	 Je ne brûle pas mes déchets dans mon jardin	...RESPECTER LES AUTRES